



**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DECEMBRE 2018**

Le treize décembre deux mille dix-huit, sur convocation en date du 7 décembre, à vingt heures, les membres du Conseil municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques Dalibert, Maire.

Présents : André Gauthier, Angélique Duval-Hochet, René Leyoudec, Soizic Leroux, Michel Guillard, Nathalie Flauraud, Michel Gilquin, Anne-Cécile Ségaud, Jean-Claude Bonhomme, Françoise Bouttefort, Cécile Defebvre, Adeline Deschamps, Alain Gail, Jean Gonnord, Magali Girard, Vincent Guichard, Daniel Lecomte, Emmanuel Lemercier, Virginie Rolland,

Pouvoirs : Ludovic Fouquet donne pouvoir à Virginie Rolland
Elodie Sabathier donne pouvoir à Emmanuel Lemercier

Absente excusée : Sandra Puillandre

Françoise Bouttefort est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1 – Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 15 novembre 2018

M. le Maire répond à M. Gonnord sur le dossier de la prévoyance : le capital en cas de décès correspond à 100 % du traitement de référence annuel net.

Le procès-verbal est approuvé par 16 voix pour et 5 abstentions.

2 – ADMINISTRATION

2.1- ABBAYE DE BLANCHE-COURONNE – Attribution du marché de travaux – Approbation

Mme Flauraud fait un état d'avancement des travaux de l'Abbaye de Blanche Couronne.

Suite au lancement du marché de travaux, la CAO s'est réunie le jeudi 6 décembre pour examiner les offres reçues. Conformément au règlement de consultation, chaque offre a reçu deux notes, une sur la valeur technique pondérée à 70 % et une note sur le prix pondérée à 30 %. Voici l'analyse des différents lots :

- Lot n°1 – Maçonneries Pierre de Taille (lot qui inclut l'installation du chantier)

Entreprise	Note technique	Pondération 70 %	Prix € HT	Pondération 30 %	Note finale
Fonteneau Rénovation MH 3D	16	11.20	2 690 007.00	4.50	15.70
Groupe Villemain Nord Ouest Art	14.5	10.15	2 345 012.43	5.15	15.30
LEFEVRE	19	13.30	2 076 879.74	5.84	19.14
Maison Grevet	17.75	12.43	2 019 473.40	6	18.43

Pour le lot 1, il est proposé de retenir l'entreprise Lefevre qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse pour une solution de base à 2 076 879.74 € HT soit 2 492 255.69 € TTC

Monsieur le Maire précise l'estimation de la maîtrise d'œuvre sur ce lot : 2 318 385,58 € HT.

Nathalie Flauraud précise que l'entreprise Lefevre a remis le dossier le plus abouti avec une connaissance de l'Abbaye et des travaux de référence comme le Couvent des cordeliers à Savenay et le passage Pommeraye à Nantes.

- Lot n°2 – Charpente

Entreprise	Note technique	Pondération 70 %	Prix € HT	Pondération 30 %	Note finale
Asselin	17,5	12.25	1 244 476.53	4.70	16.95
Pasquereau	15	10.5	1 165 525.39	5.02	15.52
Cruard	17.5	12.25	1 049 995.71	5.57	17.82
Ateliers Perrault	18.5	12.95	973 986.19	6	18.95

Pour le lot 2, il est proposé de retenir l'entreprise Ateliers Perrault qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse pour une solution de base de 973 986.19 € HT soit 1 168 783.43 € TTC.

Mme Flauraud précise l'estimation de la maîtrise d'œuvre à 987 870,82 € HT.

L'entreprise Ateliers Perrault a une connaissance du bâtiment car elle a fait des étalements sur l'Abbaye, notamment le pavillon Sud-Ouest. Elle a proposé de réutiliser les charpentes issues de précédents chantiers dans son dossier de candidature. Elle a travaillé aussi sur le couvent des Cordeliers à Savenay.

- Lot n°3 – Couverture Zinguerie

Entreprise	Note technique	Pondération 70 %	Prix € HT	Pondération 30 %	Note finale
Heriau & Coutant	20	14	679 449.37	5.27	19.27
Lesurtel	14.5	10.15	600 961.18	5.95	16.10
UTB	13	9.10	596 101,95	6.00	15.10

Pour le lot 3, il est proposé de retenir les entreprises Heriau et Coutant qui présentent l'offre la plus économiquement avantageuse pour une solution de base à 679 449.37 € HT soit 815 339.24 € TTC.

Mme Flauraud précise l'estimation de la maîtrise d'œuvre à 650 275,14 € HT.

La société Heriau a déjà travaillé sur le bâtiment en 1994 en posant le revêtement bitumeux sur l'Aile Est.

- Lot n°5 – Vitraux

Entreprise	Note technique	Pondération 70 %	Prix € HT	Pondération 30 %	Note finale
Helmbold	15	10.50	73 740.45	Page manquante empêchant le calcul de la note	Page manquante empêchant le calcul de la note
Barthe Bordereau	17,5	12.25	39 085.00	6	18.25

Pour le lot 5, il est proposé de retenir l'entreprise Barthe Bordereau qui présente l'offre la plus économiquement avantageuse pour une solution de base à 39 085 € soit 46 902,00 € TTC.

Mme Rolland demande s'il s'agit de vitraux blancs.

Mme Flauraud indique les deux options possibles en vitraux : le choix se fera avec l'architecte en chef, une fois les autres phases de travaux enclenchées, en fonction du budget disponible.

Les lots n°4 Menuiserie Ferrages et n°6 Peinture ont été déclarés infructueux après analyse des offres, les offres étant nettement supérieures à l'estimation de l'enveloppe de travaux. Ils seront relancés en un lot unique courant janvier 2019.

Monsieur le Maire précise que le marché englobe les huit tranches de travaux de sauvegarde alors que les seules 4 premières tranches de travaux sont aujourd'hui financées à hauteur de 2 660 000 €. Les entreprises interviendront sur l'ensemble des travaux, sauf cas de force majeure. La première phase de travaux sera de 18 mois environ à compter du 1^{er} trimestre 2019 et l'ensemble de l'opération est prévue pour 80 mois.

Mme Duval-Hochet demande si les travaux auront lieu sur la partie du bâtiment appartenant à la commune. En réponse, Mme Flauraud fait le point des échanges avec l'association des Compagnons de Blanche Couronne qui reste dans l'attente d'une convention d'usage et d'un acte notarié sur la cession de la partie appartenant aux Compagnons.

Monsieur le Maire indique que le prochain Conseil municipal devra prendre une délibération l'autorisant à acheter pour l'euro symbolique la partie des bâtiments appartenant à l'Association.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de

- Attribuer ainsi le marché de travaux
 - pour le lot 1 « Maçonnerie Pierres de taille », l'entreprise Lefevre pour un montant de 2 076 879.74 € HT soit 2 492 255.69 € TTC
 - pour le lot 2 « Charpente », l'entreprise Ateliers Perrault pour un montant de 973 986.19 € HT soit 1 168 783.43 € TTC
 - pour le lot 3 « Couverture Zinguerie », les entreprises Heriau et Coutant pour un montant de 679 449.37 € HT soit 815 339.24 € TTC.
 - pour le lot 5 « Vitraux », l'entreprise Barthe Bordereau pour un montant de 39 085 € HT soit 46 902,00 € TTC
- Engager la tranche ferme de travaux.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré par 18 voix pour et 4 abstentions, valide les propositions ci-dessus.

2.2- SPL LOIRE ATLANTIQUE DEVELOPPEMENT – Actionnariat - Approbation

L'agence d'ingénierie publique Loire-Atlantique Développement, composée de LAD-SELA, LAD-SPL et du CAUE, accompagne au quotidien de nombreuses collectivités dans le Département de Loire-Atlantique.

Monsieur le Maire indique que Loire Atlantique Développement propose d'ouvrir aux communes une possibilité d'actionnariat (3 actions de 100 € chacune) à la Société Publique Locale leur permettant d'avoir accès directement aux compétences d'expertise de la SPL sans la procédure de marché public, sous forme de quasi-régie.

M. Gonnord demande ce qu'est une SPL et les incidences du fait de devenir actionnaire d'une SPL, qui implique une participation et une part de risque.

Mme Rolland demande sur quels dossiers l'expertise pourrait être demandée.

Monsieur le Maire mentionne l'aménagement du presbytère et les prochains aménagements urbains.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition de 3 actions (valeur nominale de 100 € chacune) de LAD-SPL auprès du Département de Loire-Atlantique pour devenir actionnaire au sein du capital de cette SPL pour une valeur totale de 300 €
- Approuve le versement de la somme de 300 €, en une fois, lequel sera prélevé sur le chapitre 26 et à l'article 261 Titres de participation
- Désigne Monsieur le Maire représentant au sein de l'assemblée spéciale de LAD-SPL et l'autoriser à accepter toutes les fonctions dans le cadre de la représentation qui pourrait lui être confiée au sein de ladite assemblée et, plus particulièrement, celle de représentant commun
- Autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cette adhésion et de cette délibération.

2.3 – Enfance Jeunesse – Contrat Enfance Jeunesse – Autorisation de signature au Maire – Approbation

M. Guillard indique que le contrat Enfance et Jeunesse est porté par la communauté de communes Estuaire et Sillon et concerne également les actions communautaires sur la petite enfance et les actions conduites par les communes qui contribuent ainsi au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Ce contrat permet à la commune de bénéficier d'un soutien financier de la CAF pour la mise en place de nouvelles structures et le développement de celles existantes (ALSH périscolaire, ALSH extrascolaire).

12 000 € de la CAF environ ont été attribués à la commune au titre de l'année 2018.

Mme Deschamps interroge sur la prise de compétences de la CCES et la place des communes dans la conduite de cette politique enfance jeunesse, notamment des adjoints en charge de l'enfance. Pour M. Guillard, la commune aura toujours le lien de proximité avec les structures et prend l'exemple de l'animation jeunesse (nouveau projet en cours de réalisation).

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le nouveau CEJ.

3 – INFORMATIONS

3.1- COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

M. le Maire fait le point sur les transferts de compétences au 1er janvier 2019 consécutifs à la fusion entre les communautés de communes Cœur d'Estuaire et Loire et Sillon :

- **Enfance / jeunesse**, en plus de la petite enfance déjà compétence communautaire. Elargissement aux 11 communes ex-Loire et Sillon. La convention avec les PEP Atlantique Anjou va être reconduite avec la CCES, sans modification du tarif. Pour les communes en régie, projet de tarif commun au taux d'effort pour la rentrée 2019. Le fait d'avoir des accueils de loisirs communautaires devrait permettre un choix plus large aux parents. Pour l'animation jeunesse, il y aura désormais un tarif hors CCES et non plus hors commune.
- **Lecture publique** élargie aux 3 communes ex-Coeur d'Estuaire. Accès à tous les habitants dans les mêmes conditions aux fonds communs de la CCES ; principe de gratuité politiquement validé.

Remarques de M. Bonhomme sur un élargissement souhaité de cette compétence sur le champ plus global de la culture et pas seulement lecture publique tel que réfléchi il y a quelques années sur ex-Loire et Sillon. La fusion a ralenti les réflexions existantes, le temps que toutes les communes s'approprient la compétence lecture publique. Choix discutable de Terre d'Estuaire, outil qui va coûter cher sur le plan Tourisme.

Monsieur le Maire informe que l'Animation musicale dans les écoles va aussi être transférée au niveau communautaire, tout comme l'animation sportive (élargissement souhaité de l'Office intercommunal des Sports).

- Assainissement collectif :, le marché d'exploitation des installations publiques a été attribué à l'entreprise Suez.

M. Gilquin déplore le transfert d'un budget excédentaire d'où risque d'être lésé par rapport à d'autres communes déficitaires. Budget pourrait aider à faire les travaux d'extension de réseau. Etat des réseaux n'a pas été réalisé, ce qui est dommageable par rapport à la prise de compétences.

M. Leyoudec précise que l'état des réseaux publics a été porté à connaissance de la Communauté de communes qui a besoin des financements déjà payés par les usagers afin de pouvoir continuer ou entreprendre les travaux d'entretien ou d'extension déjà engagés ou programmés par les communes.

M. Gilquin évoque le sujet de la dotation solidarité rurale : proposition du bureau communautaire avec plusieurs hypothèses (part potentiel fiscal / part population). Il aurait ajouté un critère sur les taxes foncières, pour une compensation plus importante des petites communes. Sentiment d'appauvrissement des petites communes dans le mécanisme de la fusion, et de ressentis de différences de traitements entre communes.

Monsieur le Maire propose d'inviter le président de la CCES à un prochain conseil municipal pour des échanges sur ces différents points.

Enfin, il indique une réflexion en cours pour la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial.

Le prochain Conseil communautaire aura lieu le 20 décembre à Bouée.

3.2- CALENDRIER

- vœux du Maire : le 4 janvier 2019 à 18h30
- repas des aînés le 5 janvier 2019 à 12h
- dimanche 20 janvier à 11h : spectacle jeunesse avec Philippe Miko
- prochain conseil le 24 janvier

4 – QUESTIONS DIVERSES

- M.Gonnord signale que la **route départementale D93** traversant le bourg de la commune n'a plus de bande médiane et c'est dangereux.

M. Leyoudec précise qu'en agglomération, zone à 50 km/h, ce n'est pas obligatoire et que cette mesure de sécurité relève du département.

- M. Gonnord informe des dangers existant sur le **circuit de randonnée** de la vallée Mismy.

M.Gilquin explique que l'entretien relève de la CCES au titre de la compétence Tourisme.

- M.Guillard explique que la commune a participé à la réflexion de faisabilité d'un projet intercommunal de **Cuisine centrale** avec Savenay, Campbon, Quilly, Lavau sur Loire et Bouée. Compte tenu des éléments d'analyse du dossier (coût d'investissement de 400 000 € environ, solution en liaison froide). Pour notre commune le choix a été fait de ne pas donner suite à ce projet et de rester associé à la cuisine de Prinquiau en liaison chaude, en accord avec cette commune.

Mme Duval-Hochet rend compte de la réunion publique sur le **lotissement du Chapeau aux Moines** : présentation des grandes orientations du projet et du calendrier (dépôt du permis d'aménager en janvier, commercialisation à compter de mars 2019 ; 1ères constructions fin 2019 début 2020).

M. Gauthier informe que la 1^{ère} réunion de chantier de rénovation de la **boulangerie** a eu lieu le 6 décembre dernier.

La séance est levée à 21h50.